DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ACADÉMIQUE

Formation Plénière

Séance du lundi 11 avril 2016

Le lundi 11 avril 2016 à 14h00, les membres composant le Conseil Académique de l'Université de Montpellier, dûment convoqués le 1er avril, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe Augé, Président de l'Université de Montpellier, en Salle des Actes - Site du Triolet.

Membres présents avec voix délibératives :
F. ACHARD - E. BARANES - J. BELLOC - K. BLAY-GRABARCZYK - I. BORIES-AZEAU - T. DANIEL - V. DESBOIS - F. FAVIER - A. FICHARD-CARROLL - C. FOURNIER - B. GIBERT - Y. GUITT-HOCHET - J. HAINES - M. HERZLICH - M. JOAB - J. LARIONOVA - C. LAUER-LEREDDE - R. LE PARC - G. LUTFALLA - G. MAURIN - K. MEKHNECHE - J. MERCIER - A. MULLER - C. PANIAGUA - B. PELLET-FRAYSSINOUX - F. PIERROT - J.P. PROST - C. RETORE - J.P. RESPAUT - M. SALA - M.C. SORDINO - M. TILLARD - F. VAROQUAUX.

Membres représentés avec voix délibératives :
S. BERARD - V. BULTEL - A. CHASTELLAN - S. MARY - M. MONDAIN - E. MOULIS - S. NAREJOS - M.P. QUESSADA - F. RIOU - C.THEODORAKI - A. VINCENT-FAGOT.

Membres absents :
J. BARBE - J. BEGHIN - J.M. BENOIT - F. BONS - C. BOOTH - M. BRETAGNON - C. CHENOT-SAMER - A. DAGUERRE-DE-HUREAUX - E. DE SAN JUAN - J. DESPLAN - L. DUVAL - D. FELBACQ - C. FABRE - A. FAVRY - L. GARCIN - G. GALUSTIAN - M. HOSSAERT - E. LAVIGNE - S. LUMBROSO - S. MALARD - L. MARIN - C. MAUBERNARD - C. MAURIZY - G. MERCIER - A. MIGNOT - J. PANETIER - M. PEETERS - M. PEREZ - C. PERRIN - J.P. PIN - R. PLANTON - N. ROUCHE - O. STRAUSS - M. VASSAL - L. WEIL.

Membres invités :
F. HENN, Vice-Président délégué aux relations internationales.
C. DELACOURT-GOLLAIN, Directrice des relations internationales.
E. SERVAT, Directeur de l'OSU-OREME.
C. FAUR, Directrice Adjointe de l'Ecole Polytech.
H. MAMIA, Chef du service de la vie institutionnelle et statutaire.
V. ROSAZ, C. FASTREZ, Bureau gestion et suivi des conseils d'établissement.

Membres en exercice : 79
En début de séance : 44 présents et représentés (33 présents, 11 représentés).
Les membres présents formant au moins la moitié des membres en exercice, le conseil peut délibérer en application de l'article 14 des statuts de l'Université.
Monsieur le Président ouvre la séance et propose de désigner Monsieur Karim MEKHNECHE, secrétaire de séance, ce qui est accepté à l'unanimité.
Ces formalités remplies, le Président aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.